



ARRÊTÉ AB_271_2025

Objet : Rabotage et mise en œuvre de grave bitume - Giratoire sous Préfecture /Quai des Francs-tireurs / Boulevard des Allobroges - fermeture de route du lundi 14 avril 2025 à 7h00 au mardi 15 avril 2025 à 5h30

Monsieur le Maire de Bonneville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212 — 1 et suivants ainsi que les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU l'arrêté préfectoral n°324 DDASS/2007 du 26 juillet 2007 relatif aux bruits de voisinage,

VU le Code de la Route ,

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU les travaux de requalification des rues du centre-Ville ;

VU la demande formulée par l'entreprise Colas en date du 3 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour des raisons de sécurité, d'autoriser l'entreprise Colas à occuper le domaine public Giratoire sous Préfecture /Quai des Francs-tireurs / Boulevard des Allobroges en raison des travaux de rabotage et mise en œuvre de grave bitume ;

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour le bon déroulement des travaux, de réglementer la circulation automobile au droit du chantier ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 14 avril 2025 à 7h00 au mardi 15 avril 2025 à 5h30 , l'entreprise Colas sera autorisée à occuper le domaine public Giratoire sous Préfecture /Quai des Francs-tireurs / Boulevard des Allobroges en raison des travaux de rabotage et mise en œuvre de grave bitume.



ARTICLE 2 : En raison de cette intervention, la circulation au droit du chantier sera interdite du lundi 14 avril 2025 à 7h00 au mardi 15 avril 2025 à 5h30. Une déviation sera mise en place par les voies adjacentes (voir schéma de déviation ci-après)

